

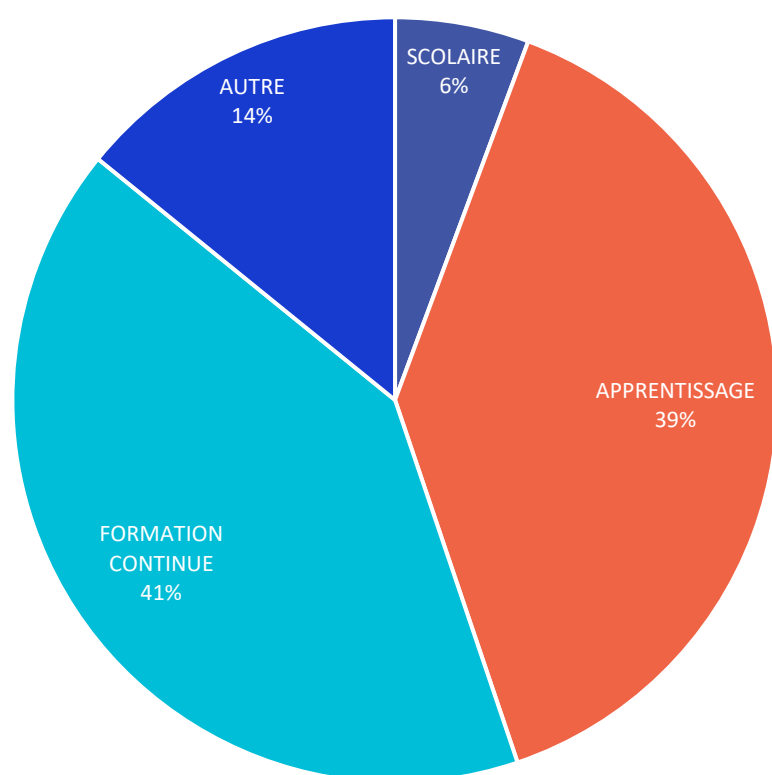


## CAP POISSONNIER

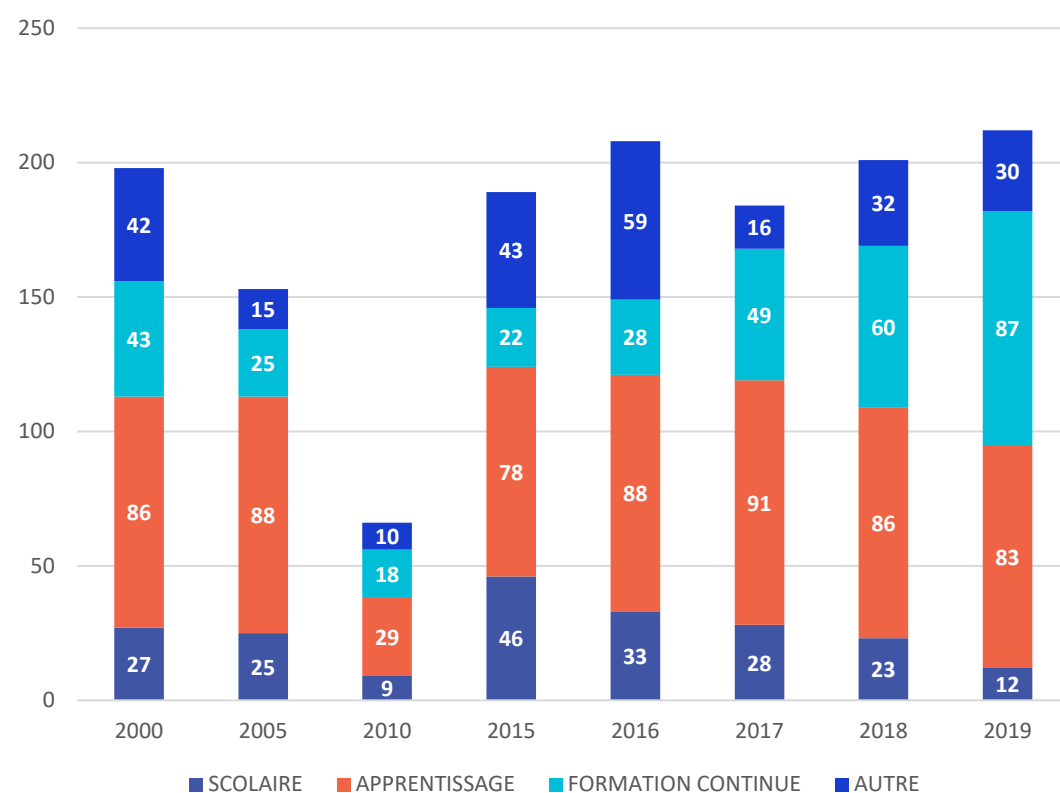
### Effectifs sortant de formation (voie scolaire, apprentissage, formation continue)

- En 2019, 212 jeunes et adultes se sont présentés à l'examen du CAP Poissonnier. Les effectifs sortants ont baissé fortement entre 2005 et 2010 pour ensuite se redresser progressivement. Le nombre de sortants est relativement stable depuis 2016. Il demeure faible au regard du tissu d'entreprises de poissonnerie et des autres spécialités de l'alimentation.
- La formation se caractérise également par le fait que la filière de formation continue est désormais prédominante (elle représente 41 % des sortants). Cette filière est structurée dans les académies de Lille, Nantes, Bordeaux, Montpellier et Créteil et se développe ces trois dernières années.
- 39% des sortants ont été formés en apprentissage, une filière quasiment absente des régions du Centre et de l'Est de la France.
- La filière scolaire ne représente que 6 % des sortants.
- Globalement, le nombre de personnes sortant de formation est le plus élevé dans les académies de Créteil (40) et de Lille (40).
- Le taux de réussite à l'examen est en moyenne de 84 %.

**CAP Poissonnier (2019)**  
Répartition des sortants par type de formation

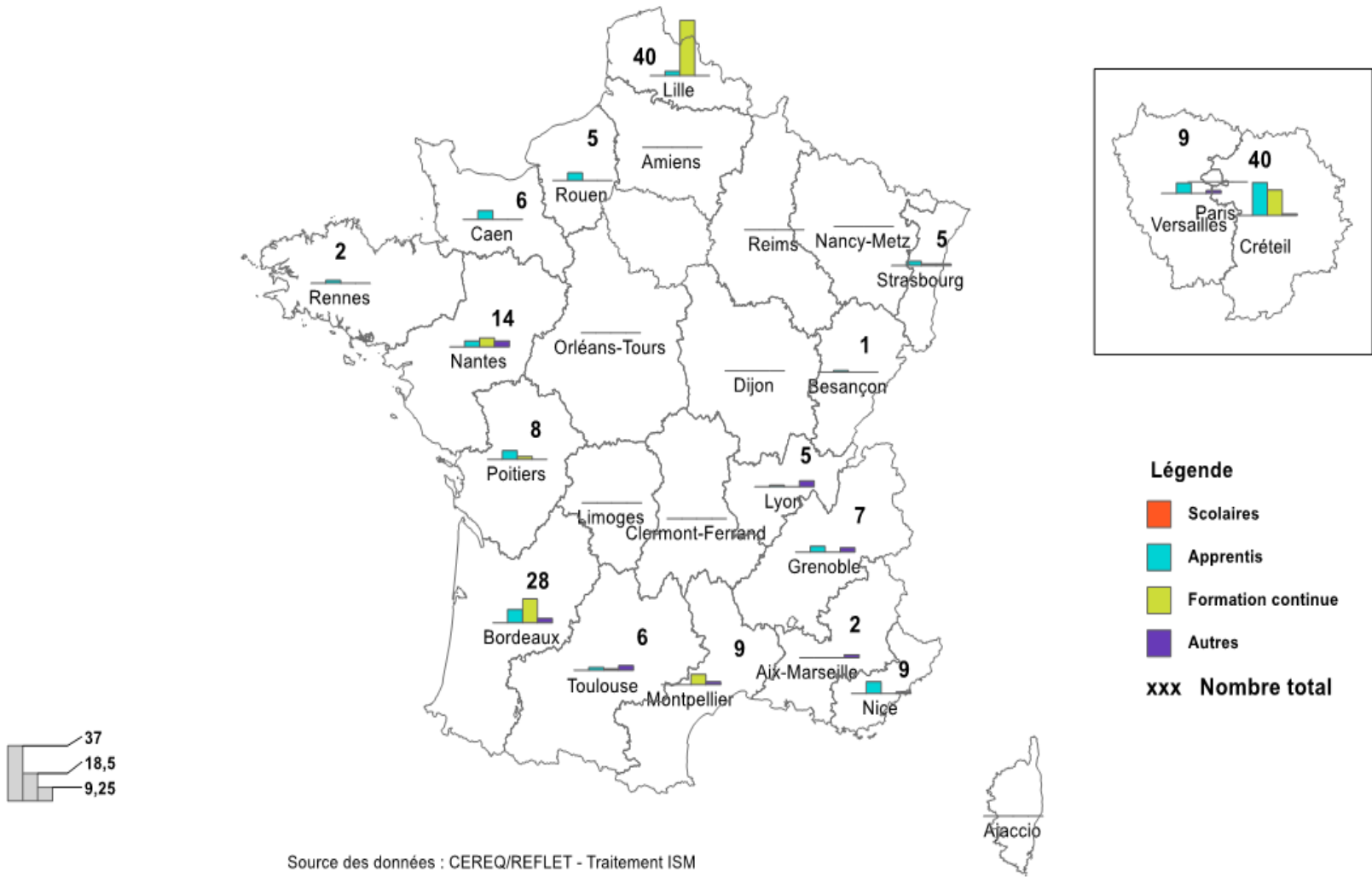


**CAP Poissonnier**  
Evolution du nombre de sortants

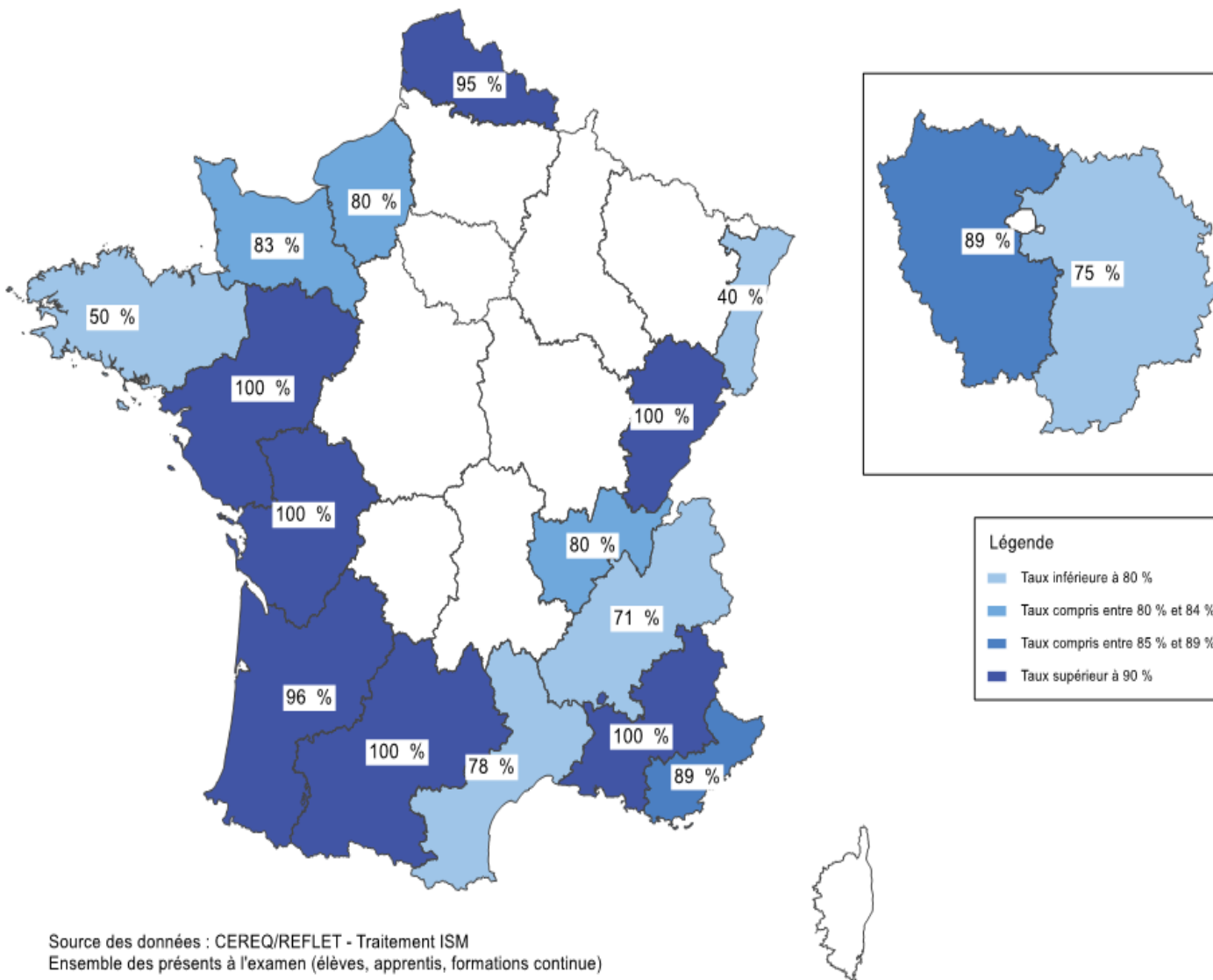


Source : CEREQ Reflet – effectifs présentés aux examens – (\*) Sont comptabilisés dans la catégorie « autres » les candidats libres ou issus d'établissements de formation hors contrat.

CAP Poissonnier  
Présents à l'examen par académie (2019)



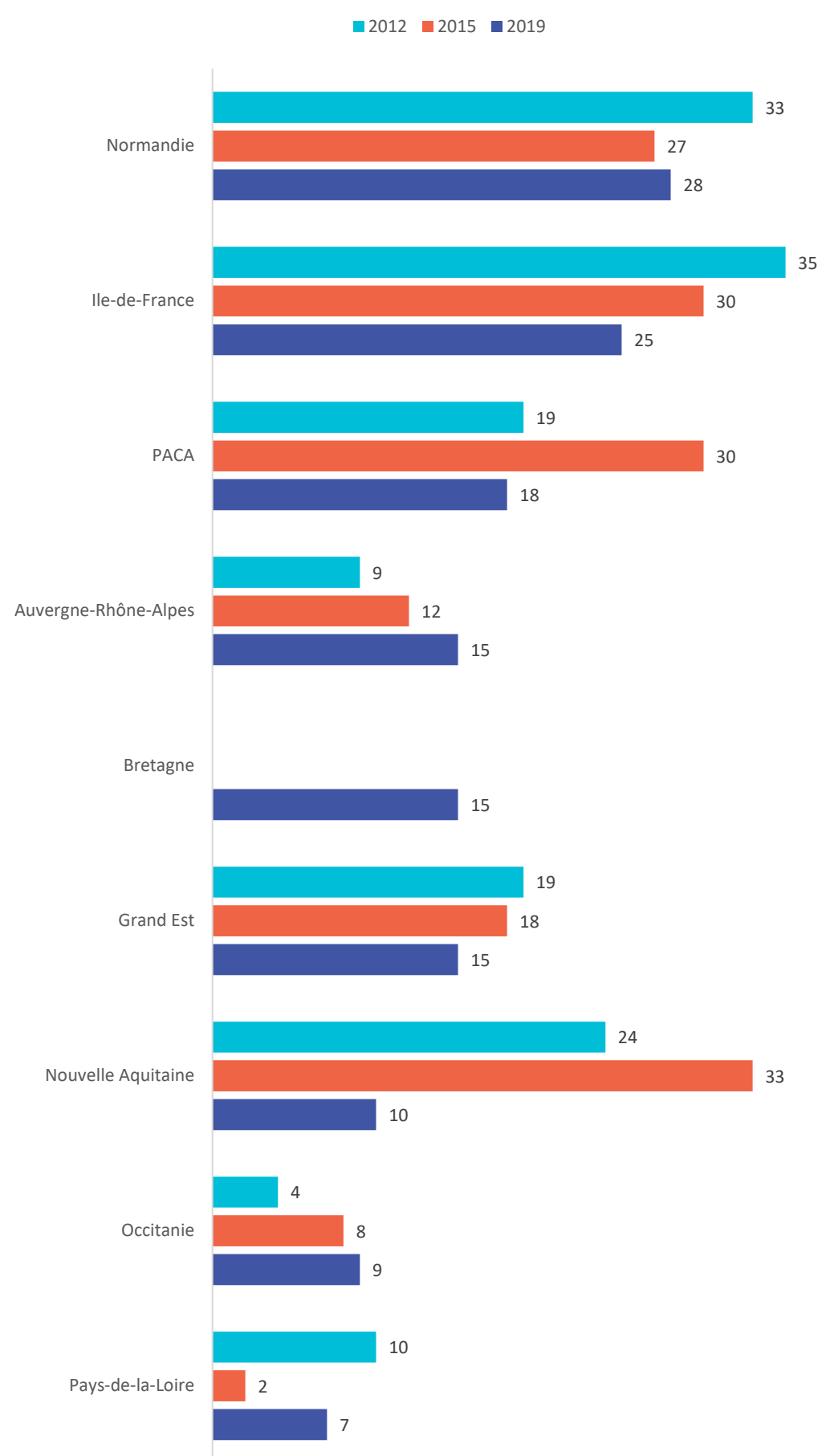
CAP Poissonnier  
Taux de réussite à l'examen en 2019



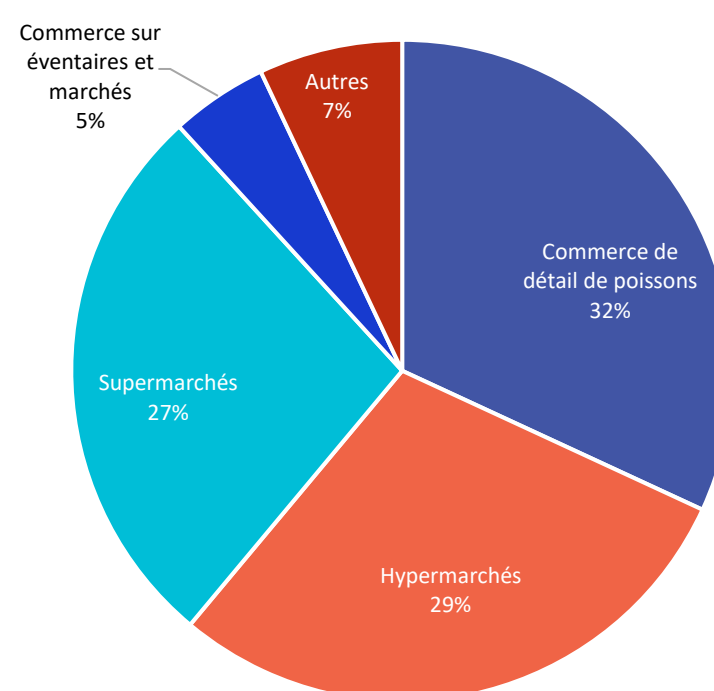
## Les apprentis en formation et leurs entreprises d'accueil

- En 2019/20, un total de 148 apprentis préparaient le CAP Poissonnier (effectifs de 1ère et 2ème année), contre 173 en 2015. Les tendances d'évolution sont variables selon les régions. La formation à ce diplôme s'est structurée en 2019 en Bretagne et se développe sensiblement en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les apprentis sont employés dans les entreprises de poissonnerie (commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques 4723Z : 32 %), dans les hypermarchés (4711Z : 29 %) et dans les supermarchés (4711D, 27 %).
- 45% des apprentis sont formés dans des entreprises de moins de 20 salariés.

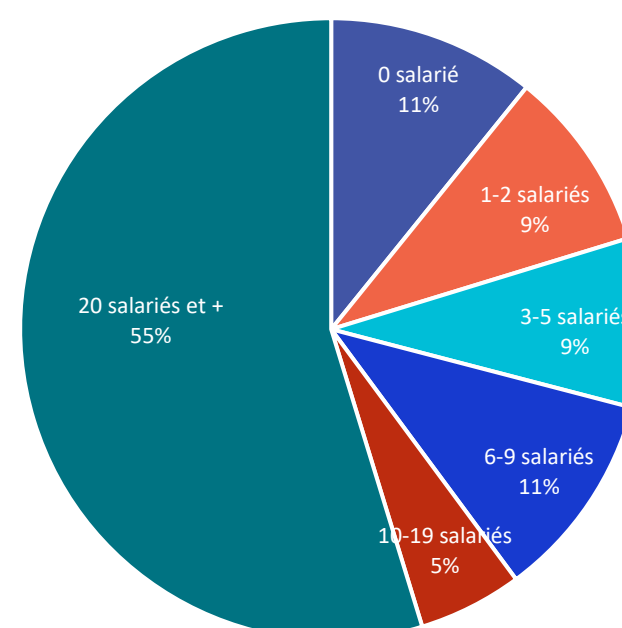
APPRENTIS EN FORMATION PAR REGION SELON LA LOCALISATION DES ENTREPRISES D'ACCUEIL



CAP Poissonnier  
Secteur d'activité des entreprises d'accueil



CAP Poissonnier  
Répartition des apprentis par taille des entreprises d'accueil

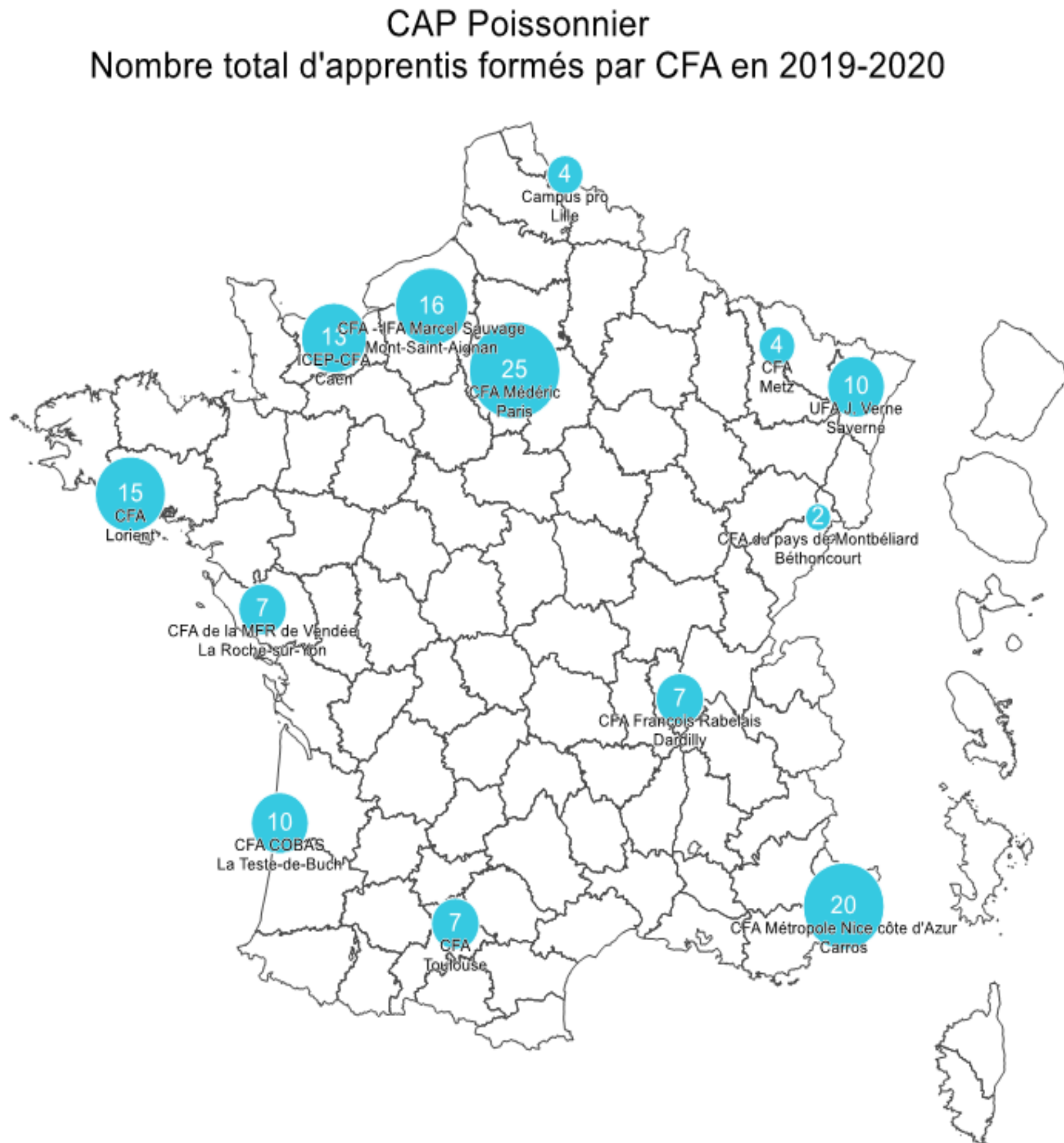


Source : MEN-MESR DEPP/SIFA 2019/20 – Ensemble des apprentis – Traitement ISM

*NB : dans ce graphique, les apprentis sont répartis en fonction de la localisation de leur entreprise d'accueil et non pas de leur CFA.*

## Formation initiale : cartographie des CFA

- Le tissu de CFA préparant le CAP Poissonnier est peu développé : en 2019, ce dernier est proposé 13 départements.
- Les CFA qui forment le plus d'apprentis sont le CFA Médéric à Paris (25) et le CFA de la métropole Nice Côte d'Azur à Carros (20).



Source : DEPP/SIFA 2019-2020 - Traitement Institut Supérieur des Métiers

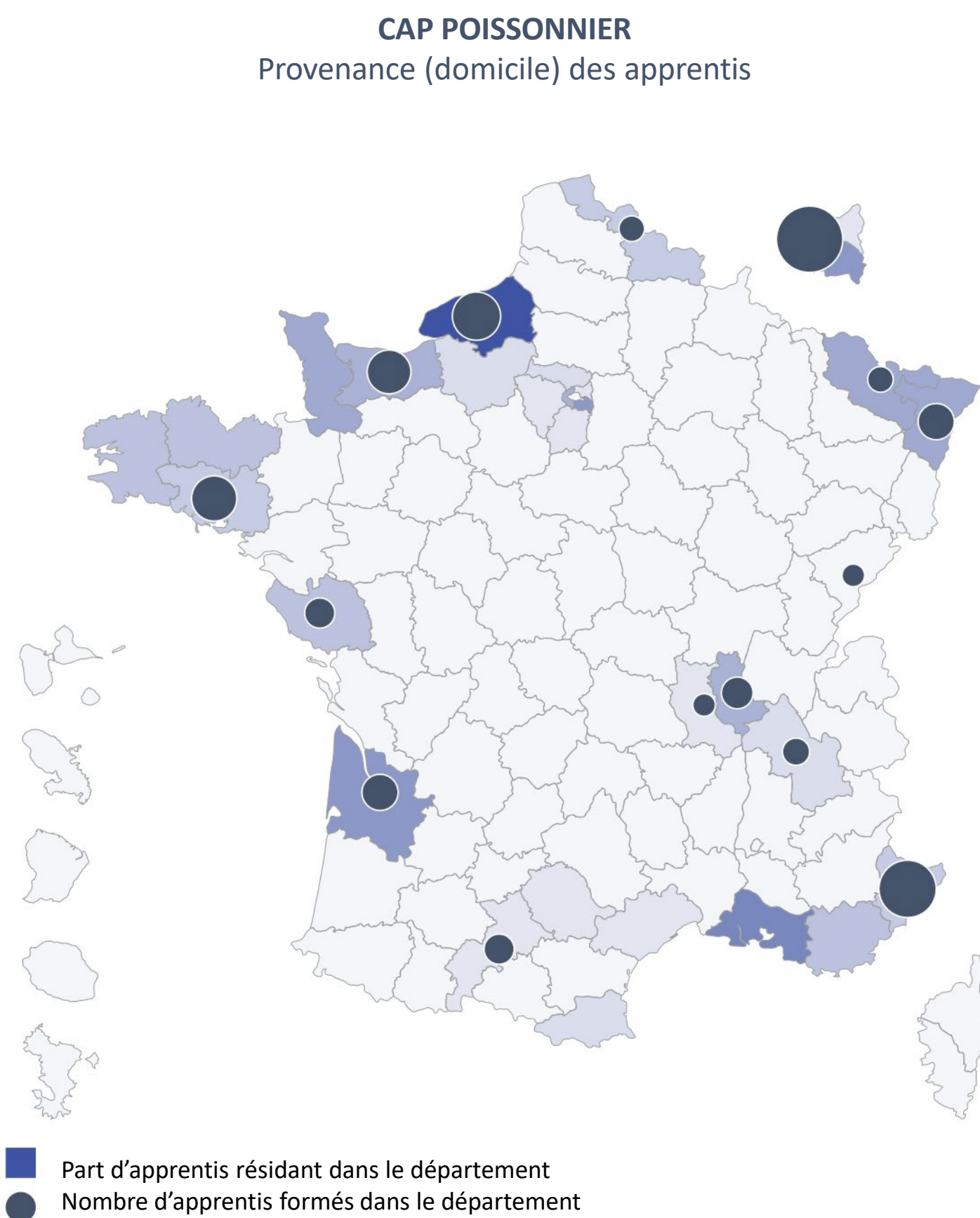
**Avertissement :**

La cartographie est établie à partir de l'enquête DEPP/SIFA 2019/20, à partir des données renseignées par les CFA.



## Origine géographique et mobilité des apprentis

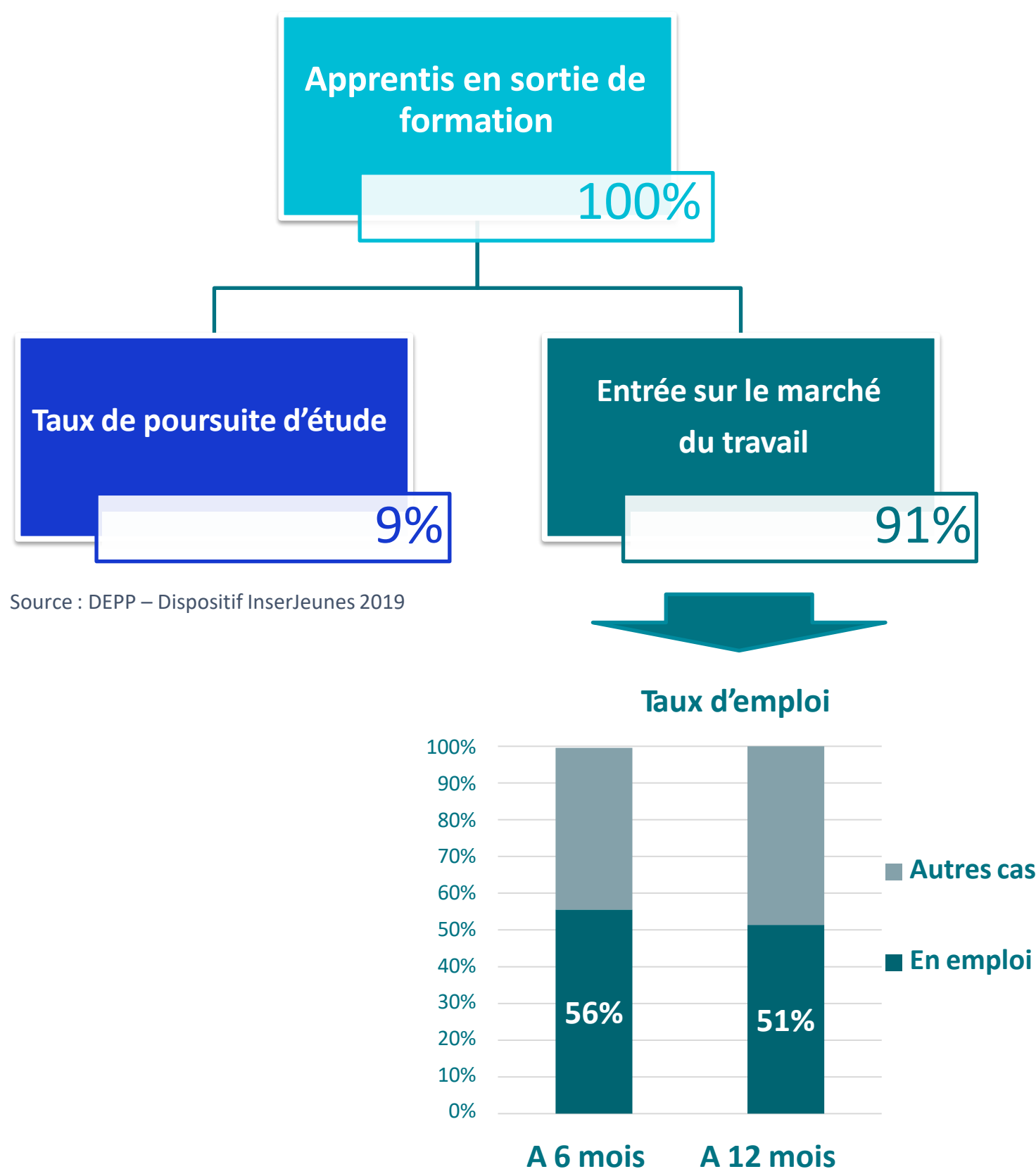
- Les apprentis qui préparent le CAP Poissonnier résident majoritairement en proximité du CFA, généralement dans le même département. La mobilité géographique est faible et il y a peu d'apprentis originaires des départements ne proposant pas cette formation.



Source: Institut Supérieur des Métiers, d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020.

## Poursuite d'étude et insertion dans l'emploi

- A l'issue de leur formation, 9% des anciens apprentis en CAP Poissonnier poursuivent leur parcours de formation (un taux relativement faible qui s'explique par le fait qu'il n'y a pas de BP ou de diplôme connexe pour ce métier). 91% entrent sur le marché du travail.
- Le taux d'accès à l'emploi six mois après la sortie de formation est de 56%.



Cette fiche a été réalisée par la CGAD dans le cadre d'une Convention Cadre de Coopération signée entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'OPCO EP.